

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DEPARTEMENT  
**HERAULT**  
ARRONDISSEMENT  
**LODEVE**  
Commune de  
**PAULHAN**

Séance du 05 Avril 2023

N° 2023/04/07

Date de la convocation	29/03/ 2023
Présents : 20	<b>Votes : 22</b>
Absent : 01	Pour : 20
Représentés : 06	Ne prennent pas part au vote : 04
	Contre : 0
	Abstentions : 02

L'an deux mille vingt trois et le cinq avril,  
Le Conseil Municipal de la Commune de Paulhan s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, à dix-huit heures trente sous la présidence de Claude VALERO, et après convocations régulièrement faites à domicile.

Etaient présents : MM. VALERO Claude, RICARD Christine, ROYON Sophie, ALEIX Bertrand, DAVIT Hélène, BONSIGNORI Vincent, GAVINET Isabelle, GAUBERT Guy, GUERIN Grégory, BOUISSON Mylène, JAURION Léon, LABORDA Véronique, LAMBERT Véronique, BIROUSTE Pascal, CAPELLE Laetitia, LAMBERT Marcel, RODES Magali, DJUROVIC Aleksandra, HEREDIA Fabienne, NOUGOUM Mohamed.

Etait Absent : Mr JAM Thierry.

Procurations : - Mme GASC Carine à Mme BOUISSON Mylène  
- Mr GASC Georges à Mr VALERO Claude  
- Mme AMMARI Hanane à Mr LAMBERT Marcel  
- Mr SEBASTIAN David à Mme LABORDA Véronique  
- Mr ROIG José à Mme DJUROVIC Aleksandra  
- Mr GARIN-MICHAUD Gérard à Mr NOUGOUM Mohamed

Objet : Subventions aux associations – année 2023

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre du budget primitif 2023, un crédit de 60 000,00 € a été inscrit afin de pouvoir verser aux

associations locales, d'une part une subvention de fonctionnement et d'autre part les aider à financer certains projets spécifiques.

Il convient maintenant de fixer le montant des subventions attribuées à chaque association.

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal, par 20 voix Pour, 2 Abstentions, 4 élus ne prennent pas part au vote car ils sont membres d'une association,

Attribue les subventions suivantes :

Association	Subvention votée par Conseil Municipal		
	Fonctionnement	Action	TOTAL
Cyclo club	100 €	/	100 €
ESP Basket	100 €	150 €	250 €
ESP Tambourin	100 €	400 €	500 €
Lou Récantou	100 €	2400 €	2500 €
Tennis Club Paulhan	100 €	400 €	500 €
Accompagnement Scolaire et Conseil en Education	100 €	-	100 €
Association laïque parents d'élèves collège	100 €	-	100 €
Bien chez nous nous	100 €	300 €	400 €
1-2-3 Soleil	100 €	800 €	900 €
AJPK	100 €	1500 €	1600 €
Amis de Paulhan	100 €	-	100 €
Comité des Fêtes	100 €	6900 €	7000 €
Foyer Rural	100 €	-	100 €
Rencontre et Loisirs	100 €	-	100 €
KEY Lan	100 €	-	100 €
La Pomponnette	100 €	4000 €	4100 €
Les Vignerons du Paulhanais	100 €	-	100 €
PG CATM	100€	400€	500€
Qu'est-ce-qu'on attend	100 €	1000 €	1100 €
La Ritournelle	100 €	400 €	500 €
Souvenir Français	100 €	-	100 €
Ensemble et Solidaires	100 €	250 €	350 €
Les Moulins du Languedoc	100 €	100 €	200 €
Histoire d'Être	100 €	-	100 €
Le Bouc de Paulhan	100 €	1800,00 €	1900 €
Association sportive collège	100 €		100 €
Paulhan Handball club	100 €		100 €
Hameçon indépendant	100 €		100 €
<b>TOTAL</b>	<b>2800 €</b>	<b>20 800 €</b>	<b>23 600 €</b>

Dit que ces dépenses sont inscrites au budget primitif 2023, section d'exploitation, chapitre 65, article 65748.

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdits.



*Le Maire*  
**Claude VALERO**

Le Maire :

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Affiché le :

Transmis au représentant de l'Etat le :